

**APAMAR**  
PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CSE  
(Comité Social et Economique)  
EN DATE DU 08 JUILLET 2021

**Etaient présents ou représentés :**

*Membres du CSE :*

Madame LEJONCOUR Emmanuelle  
Madame PIRET Aurore  
Madame ROY Florence  
Madame DELAIR Brigitte  
Madame PLANEIX Sylvie  
Madame LASSOT Magali

*Direction :*

Monsieur BERNIER Dominique  
Monsieur VENTALON Jean-Pierre

**Etaient absents ou excusés :**

Madame GUERET Rachel  
Monsieur PHELUT Fabien

En l'absence de Madame GUERET, Madame Le JONCOUR, secrétaire adjointe, assure la fonction de secrétaire.

**1°) Validation du PV du 10 juin 2021**

Il n'y a pas de remarque particulière, le PV du 10 juin est donc approuvé.

**2°) Démission de Madame Sylvie BONNET du CSE APAMAR / remplacement**

Madame BONNET a démissionné du CSE d'APAMAR en date du 23 juin 2021. Il convient de procéder à son remplacement.

Madame BONNET était élue du 1<sup>er</sup> collège. Madame CLERET Claudine, suppléante relevant de la même catégorie et élue dans le même collège, disposant du plus grand nombre de voix, devient titulaire en remplacement de Madame BONNET, pour la durée du mandat restant à courir.

Madame CLERET sera informée de ce changement.

### **3°) Points d'informations RH sur juin 2021**

- **Entrées/sorties sur juin :**

Effectif au 30 mai 2021 : 298

Entrées sur juin : 23

Sorties sur juin : 26 (1 licenciement, 3 démissions et 2 retraites)

Effectif au 30 juin 2021 : 295

- **CDI conclus :**

Il y a eu 2 CDI conclus à effet du 1<sup>er</sup> juin 2021 (1 à 110 h et 1 à 104 h) et 1 CDI conclu à effet du 08 juin 2021 (à 130 h).

- **Contrats inférieurs à 70 H :**

#### Sur juin 2021 :

Sur le mois de juin 2021 il y a eu 17 CDD conclus à moins de 70 h pour 14 salariés concernés. Ces CDD sont exclusivement des contrats de remplacement.

### **4°) Bilan de la participation de Monsieur PHELUT à l'AG d'APAMAR du 11 juin 2021 :**

Les membres du CSE, en l'absence de Monsieur PHELUT, précise que ce dernier leur a restitué le bilan de sa participation à l'Assemblée Générale d'APAMAR, sachant que cette dernière a été organisée en visio-conférence.

Il est relevé que l'AG a été rapide. Monsieur BERNIER précise que les membres participant à l'AG et au CA sont les mêmes d'où un déroulé d'AG plus rapide puisque les membres avaient déjà eu toutes les informations lors du dernier CA.

Les membres du CSE relève qu'un excédent a été réalisé au titre de 2020. Monsieur BERNIER rappelle, comme cela avait été expliqué lors d'un précédent CSE, que cet excédent exceptionnel provenait du soutien financier apporté par différents financeurs durant la crise COVID 19. Il devrait permettre à la structure d'absorber ses déficits antérieurs afin de ne plus alourdir sa tarification horaire.

### **5°) Point de situation sur l'avenant n°43 :**

Monsieur BERNIER informe les membres du CSE de l'agrément de l'avenant 43 paru au Journal Officiel du 02 juillet 2021. Pour être applicable à effet du 1<sup>er</sup> octobre 2021, cet avenant doit également être étendu.

Dans l'attente les travaux se poursuivent afin de préparer la nouvelle classification des salariés. Monsieur BERNIER explique l'absence d'informations quant aux modalités de financement de l'entrée en vigueur de cet avenant (répartition Etat et Départements

de France). En effet, nous ne savons pas encore comment va réagir le Conseil départemental du Puy-de-Dôme en sa qualité de financeur.

Une première information sous forme d'une plaquette sera transmise à l'ensemble des salariés sur la 2<sup>ème</sup> quinzaine d'août.

#### **6°) Réflexion sur le télétravail :**

Monsieur BERNIER explique qu'un pré-projet sera élaboré par l'encadrement puis présenté aux instances du personnel. Ce travail pourrait être engagé en septembre.

#### **7°) Questions diverses**

- Question remontée au CSE : Les salariés d'APAMAR peuvent-ils bénéficier d'une aide financière pour l'achat des pneus voiture ?  
Une participation financière par le CSE n'est pas possible en référence à la législation applicable dans le cadre des œuvres sociales. La réponse avait déjà été communiquée. Concernant l'employeur, il participe déjà par le biais de l'indemnité kilométrique versée, laquelle intègre une part correspondant à l'entretien des véhicules et donc des pneus. De plus l'employeur apporte également une réponse au travers des véhicules APAMAR dorénavant mis à disposition dans chaque antenne.
- Divers points sont mis en avant par les membres du CSE comme : La reprise des Mutuelles avec un nombre beaucoup plus important de demandes d'interventions en sortie d'hospitalisation, les difficultés à recruter et de ce fait l'inquiétude de ne pas pouvoir réaliser toutes les interventions durant l'été en raison du manque de personnel. Monsieur BERNIER précise que le problème des recrutements est un problème national et que toutes les structures sont concernées.
- Les véhicules APAMAR doivent être livrés à partir du 15 juillet. Le rapatriement de ces véhicules sur chacune de nos antennes sera organisé très rapidement après la livraison. Monsieur BERNIER précise qu'un double des clés restera en antenne en cas de besoin, sachant qu'en cas de perte, refaire une clé coûte environ 250€, donc vigilance.

De plus en cas de non-respect du code de la route c'est le salarié conducteur au moment des faits qui est responsable (excès de vitesse, stationnement non autorisé...) et qui devra régler les amendes ou procès-verbaux. Pour les infractions ne faisant pas l'objet d'une verbalisation en temps réel, il est précisé que l'employeur doit communiquer les coordonnées du conducteur à réception du PV, avec copie du permis de conduire.

- Les nouveaux locaux d'Issoire sont opérationnels à partir du 29 juin 2021. Une étude est menée pour essayer de récupérer le TOTEM positionné sur le parking de l'immeuble et qui permettrait de faire de la signalétique et de la communication.

- Une réflexion est engagée pour trouver un local en location sur Billom, ce qui permettrait à ce secteur géographique de disposer d'une antenne APAMAR qui pourrait être partagée avec LASER Auvergne et Présence Verte.

La prochaine réunion du CSE est fixée au jeudi 16 septembre 2021.

La secrétaire du CSE

